AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1670
FR0006174348-FS0803

19 juillet 2016

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BUREAU VERITAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 juillet 2016, la société Harris Associates L.P.[1] (111 S. Wacker Drive, Suite 4600, Chicago, IL 60606, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 juillet 2016, le seuil de 5% du capital de la société BUREAU VERITAS et le 15 juillet 2016, le seuil de 5% des droits de vote de la société BUREAU VERITAS et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 22 130 760 actions BUREAU VERITAS représentant 32 108 019 droits de vote, soit 5,01% du capital et 5,09% des droits de vote de cette société[2].

Ces franchissements de seuils résultent d'acquisitions d'actions BUREAU VERITAS sur le marché.

[1] Contrôlée par Natixis Global Asset Management, L.P., elle-même contrôlée par Natixis. La société Harris Associates L.P. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 442 149 600 actions représentant 631 114 856 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.